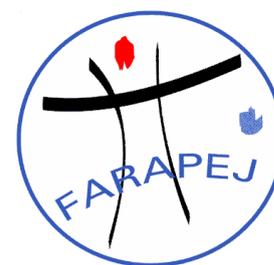


Prisons du Monde: Les enseignements de la prison américaine, avec Baz Dreisinger



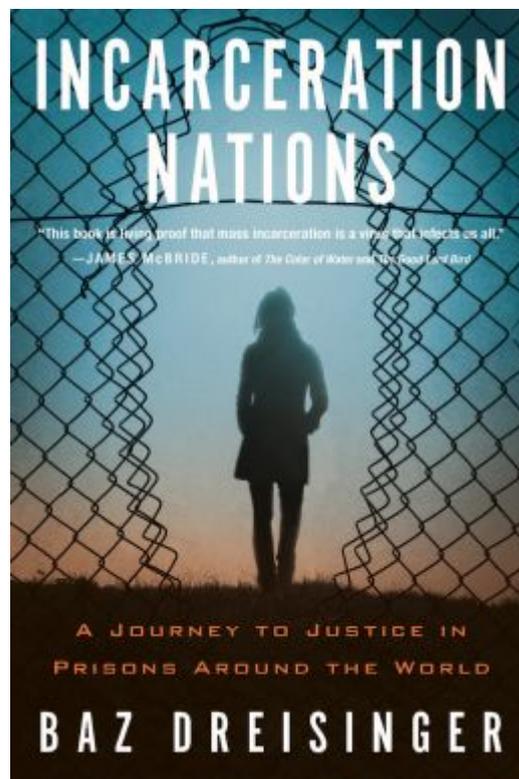
Compte-rendu de la rencontre du 28/09/2018
au siège de la FARAPEJ

Le 28 septembre, la FARAPEJ organisait une soirée à l'occasion de la venue à Paris de Baz Dreisinger, universitaire new-yorkaise à la City University of New York (CUNY) et auteure, il y a un peu plus d'un an, d'un livre intitulé *Incarceration nations: A Journey to Justice in Prisons Around the World*, qui dirige le programme "Prison-to-College pipeline" et travaille au développement d'un réseau international *Incarceration Nations*. C'est grâce au partenariat de la FARAPEJ avec Prison Insider que la fédération a été mise en contact avec Mme Dreisinger. La rencontre s'est déroulée en anglais, les participants pouvant poser leurs questions en français.

Lors de cette soirée, Mme Dreisinger a parlé du système pénal et pénitentiaire américain, de ses principales caractéristiques et de ses évolutions, et le Prison-to-College Pipeline.

Elle a d'abord signalé un changement récent dans la perception de la prison aux États-Unis où une prise de conscience a commencé à s'opérer sur les effets de l'incarcération de masse (actuellement, plus de deux millions de personnes sont incarcérées aux États-Unis), sur lequel un livre récent: *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness* a eu une contribution importante. Elle a ensuite développé certaines spécificités du système pénitentiaire américain:

- Organisation en prisons fédérales et des prisons dépendants des États (un peu moins de 200.000 personnes étant détenues dans les prisons fédérales). Il en résulte que le gouvernement fédéral et le président des États-Unis n'a véritablement d'impact que sur 10% de la population carcérale. Ainsi, on dit qu'Obama a mis fin à l'isolement des mineurs incarcérés, mais c'est seulement vrai pour les mineurs dans le système fédéral, ce qui ne concerne qu'une poignée de jeunes (moins de 10).



- Le système des cautions (bails) pose de gros problème, notamment d'inégalité par rapport au placement en détention provisoire. Ce point est un sujet du débat actuel aux USA, ainsi, la Californie et le New Jersey ont interdit les cautions et travaillent au développement de test d'évaluation des risques mais qui posent eux-mêmes des problèmes de biais. Le développement du bracelet électronique est également conçu comme réponse à cette problématique.

- CUNY a développé un programme d'enseignement en prison, le prison-to-college pipeline, où des professeurs et des enseignants vont enseigner en prison. Les personnes détenues participants sont toutes à moins de 5 ans de la sortie et obtiennent leur diplôme à leur sortie. Le programme travaille avec les étudiants incarcérés non seulement sur des aspects universitaires mais plus largement sur tous les aspects liés à leur libération et réinsertion (logement, travail, etc...).

Le programme aura 10 ans l'an prochain et de nombreux étudiants ont obtenus leur diplôme dans ce dispositif.

Aux USA, ce type de programmes est en développement ces dernières années mais encore trop marginal. En fait, avant 1994, il y avait des centaines de programmes d'enseignement universitaire à travers les États-unis, mais c'était très controversé: avec le développement de l'incarcération de masse (notamment la politique "war on drug", le développement de l'incarcération des afro-américains, etc...), l'administration Clinton a passé une loi interdisant de financer les actions de formation universitaire en faveur des détenus. Il y a eu un changement sous Obama qui a permis des expérimentations et pour le moment l'administration Trump n'a pas changé les choses et par ailleurs il y a un (important) soutien populaire à ces actions. Actuellement, l'enjeu est de faire que ce changement ne soit plus expérimental mais que l'accès à l'éducation soit possible pour tous. Cela s'appelle le "Second chance pale" act même si en général ce n'est pas leur seconde chance mais leur première chance.

L'un des aspects particulier du programme est d'être véritablement conçu comme un pipeline et contrer le fait que souvent, les choses qui se font à l'intérieur ne se poursuivent pas à la sortie: tout ce qui débute à l'intérieur se poursuit à l'extérieur.

- Droits civiques. Aux USA, contrairement à la France, l'incarcération entraîne très fréquemment une perte des droits civiques qui peut se poursuivre après la libération pendant des durées variables selon les états : environ 6 millions de personnes n'ont pas pu voter lors des dernières élections. Maine et Vermont sont les seuls états à autoriser les personnes à voter pendant le temps de la détention, certains états interdisent de voter pour toujours après une incarcération.

- La question des droits civiques est très liées, aux USA, à la situation post-ségrégationniste et ces question ethniques sont très présentes aux USA. Un documentaire récemment a eu un grand impact et aborde cette question, *13th*, en référence au 13ème amendement à la constitution américaine qui a aboli l'esclavage sans l'abolir en cas de sanction d'un crime:

Section 1. *Neither slavery nor involuntary servitude, except as a punishment for crime where of the party shall have been duly convicted, shall exist within the United States, or any place subject to their jurisdiction.*

Section 1. *Ni esclavage ni servitude involontaire, si ce n'est en punition d'un crime dont le coupable aura été dûment condamné, n'existeront aux États-Unis ni dans aucun des lieux soumis à leur juridiction.*

Notamment, il y a beaucoup de travail non payé dans les prisons américaines.

- L'intervenante est également revenue sur la problématique de la médiatisation de la justice aux USA, notamment suite à des questions des participants. Ce point est également très marquant et la justice à un objectif démonstratif important

- Les difficultés de réinsertion, notamment professionnelle, ont également été évoquées. Par exemple, quand on candidate à certains emplois, voire dans des universités, il y a une case à cocher pour indiquer si on a été ou non condamné. Obama a interdit ces questions pour les candidatures à des emplois fédéraux, mais à nouveau cela ne concerne que le niveau fédéral.

Compte-rendu rédigé par Alexis Saurin, novembre 2018